



Divorce prononcé à l'étranger (ecosse)

Par **VIOLANT Isabelle**, le **07/02/2008** à **15:38**

Suite à mon divorce en Ecosse la justice française me demande un certificat de non-appel, document qui n'existe pas en Ecosse. Huit années de galère où je me bute à l'entêtement des fonctionnaires qui, imperturbablement me REdemande ce papier inexistant. Je craque, aidez-moi s'il vous plaît.

Tribunal de grande instance de Paris et tribunal des affaires étrangères à Nantes se renvoient la balle et j'ai nettement l'impression d'être cette balle avec laquelle ils s'amuse.

Merci de vous pencher sur ce cas car ma vie familiale est en grand danger...

Isabelle VIOLANT

Par **Curt Duncan**, le **13/03/2009** à **18:46**

Courage Isabelle.

PVW